

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUBE

SAINT ANDRE LES VERGERS (10)

VILLE DE SAINT-ANDRE-LES-VERGERS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 17 FEVRIER 2026 à 19 H 00

Nombre de Conseillers Municipaux.....33
Nombre de Conseillers en exercice.....33
Nombre de Conseillers présents.....28

L'an deux mille vingt-six, le Conseil Municipal est dûment convoqué le **MARDI 17 FEVRIER 2026 à 19 H 00**, à la salle des fêtes, en séance publique, sous la présidence de Mme LEDOUBLE Catherine, Maire. La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux le 5 février 2026, affichée au tableau des affichages officiels le 5 février 2026 et publiée dans la presse locale.

Etaient présents : M. LIMA Emmanuel, Mme LEROY Marie-Pierre, Mme ROTH Michèle, M. MAITROT André, Maires-Adjointes, MM. BALLAND Alain, TRIAULAIRE Jean-Pierre, BRUNET Raymond, DRAGON Jean-Luc, DUMONT Jean-Michel, Mmes LANOUX Claudie, KUROWSKI Myriam, BERLOT Catherine, RICCARDI Véronique, MM. GOJJARD Pascal, NEFFLIER Pierre-Marie, Mme PERNOT Marie-Eveline, M. PAULET Philippe, Mmes QUINTART Sylvie, DEMIR Selda, Mmes JOSSO Gorete, M. GROSJEAN Sébastien, Mme PAGLIA Olympe, M. CORNEVIN Jean-Pierre, Mme ROGE Patricia, M. LAROCHE Sébastien, Mme GARET Sylvie et M. BALLANFAT Florent formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents représentés :

Mme Meryam ERCAN	mandataire	Mme Michele ROTH
Mme Stéphanie EDESA	mandataire	M. Emmanuel LIMA
Mme Sandra DURUPT	mandataire	Mme Catherine LEDOUBLE
M. Renaud BOSSAERT	mandataire	Mme Marie-Pierre LEROY
M Farid RAHAMNIA	mandataire	M. Pascal GOJJARD

Secrétaire de séance : Mme Olympe PAGLIA

xxxx

Séance du 17 février 2026

***Délibération du Conseil Municipal
de SAINT-ANDRE-LES-VERGERS
- N° 2026/750***

Taux d'imposition 2026 – Taxes directes locales

Rapporteur : Mme Catherine LEDOUBLE

Compte tenu de la période difficile que nous traversons et de l'inflation qui continue à toucher le budget des ménages, la Commission Economie locale - Finances vous propose :

- de **ne pas augmenter les taux d'imposition et de les fixer** pour 2026 à :
 - **taxe d'habitation 17,28 %** (sur les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale)
 - **foncier bâti 46.74 %**
 - **foncier non bâti 54,20 %**
- **de notifier** cette décision aux services préfectoraux ;
- **de transmettre** l'état 1259 complété à la Direction Départementale des Finances Publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour) :

- **ADOpte le rapport présenté.**

Pour Extrait conforme,

La secrétaire de séance
Mme Olympe PAGLIA



Catherine LEDOUBLE

Catherine LEDOUBLE
2026.02.19 16:58:34 +0100
Ref:10470300-15789588-1-D
Signature numérique
la Maire